



Informations
ACADEMIE DE POITIERS



Lettre de mai 2025

de la section académique du
SNETAA FO

32, avenue Danton, 17000 La Rochelle

snetaa.s3.poitiers@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr>

233



SOMMAIRE :

- P.1 : Edito de la Secrétaire Académique.
- P.2 : De la tentative de faire passer les 40^{ème} rugissants pour une mer d'huile ! ; Journées laïcité.
- P.3 : Après les générations X, Y, Z, Alpha.... le parcours Y ! Une réforme précipitée !
- P.4 : La Protection Sociale Complémentaire

Une Education Nationale, pour qui ? Pourquoi ?

Les jeunes accueillis dans la Voie Professionnelle sous statut scolaire seront boulangers, maçons, chauffagistes, secrétaires, aides-soignantes, électrotechniciens, en charge de personnes, de projets, bref, à la tête de la grande majorité des métiers qui jalonnent l'économie française au quotidien. Si l'Education se doit d'être Nationale, c'est pour permettre à chacun d'entre eux, quelque soit son lieu de résidence, de profiter d'un cursus identique qui le mènera vers un diplôme qualifiant.

Pour cela, une certaine stabilité ministérielle est requise afin de proposer des réformes, de les expérimenter, d'en faire un bilan et de les ajuster à la fois aux jeunes qui nous sont confiés mais aussi au monde économique en devenir. Il est nécessaire que les recteurs dont celui de l'Académie de Poitiers puissent contacter les instances académiques notamment pour la carte des formations. De nouvelles formations dédiées aux métiers de demain doivent voir le jour dans des ateliers Itech et des cursus allant du CAP à la licence pro permettre à chacun d'évoluer en fonction de son rythme et de ses envies.

Depuis la réforme de 2018 « choisir son avenir professionnel », les ministres se sont succédés, tout comme les réformes à un rythme tel, que seul l'empilement de mesures les plus incompréhensibles les unes que les autres, reste en mémoire. C'est ainsi que France Compétences a distribué à coup de milliards d'euros des autorisations d'ouverture à des structures sans qu'aucun inspecteur de l'éducation nationale ne vienne jeter un œil sur la pédagogie dispensée et sans qu'aucune commission ne vérifie les dépenses. Mais qu'à cela ne tienne, classe politique, Notre Recteur et notre Président de Région peuvent s'enorgueillir de l'augmentation du nombre d'apprentis. Mais ils demandaient en même temps aux PLP, qui parfois devaient quitter toutes affaires cessantes leurs élèves, de valider tous ces jeunes qui passaient ces diplômes et surtout de fermer les yeux sur quelques entorses dans la procédure, comme valider des candidats qui n'avaient visiblement pas le niveau de l'examen pour lequel ils se présentaient, ou qui victimes, arrivaient devant un jury avec des documents inadaptes.

Et puis est arrivée la dernière réforme qui a introduit le parcours Y dans les classes de terminales. Elle a démultiplié l'autonomie dans le fonctionnement des établissements, puisqu'aujourd'hui le constat est simple : aucun établissement ne met en place cette réforme de la même manière.

Reçu au Ministère par deux fois cette année et à l'Assemblée Nationale par une commission Flash de parlementaires, le SNETAA dénonce ces réformes à l'emporte pièces. Le SNETAA rencontrera le Recteur de notre Académie et c'est pourquoi chacun doit rester mobilisé pour informer le SNETAA national de ce qui se joue sur le terrain ou demander des explications à la Région Nouvelle-Aquitaine sur le délabrement en cours de nombreux ateliers. Restons en lien à travers les différentes réunions que l'équipe académique met en place pour permettre à chacun de s'informer sur l'actualité des PLP. C'est comme cela, unis que nous porterons encore et toujours les valeurs et les mandats du SNETAA.

J'espère ainsi vous retrouver nombreux lors du prochain Conseil Académique le 30 juin.

La Rochelle le 22 mai 2025, Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique.

De la tentative de faire passer les 40^{ème} rugissants pour une mer d'huile !

J'ai eu dans ma carrière, la chance de parcourir l'Académie et de rencontrer mes collègues de spécialité mais aussi les autres. J'ai ainsi gardé de nombreux contacts, ici et là.

Depuis quelque temps, je converse avec un certain nombre d'entre eux et nous discutons en bons vieux collègues... des élèves de nos classes, de l'ambiance générale dans nos cours, de nos établissements, de notre état physique et psychologique et de celui des Professeurs en général. Force est de constater que la situation est sensiblement identique partout. Nous trouvons des collègues épuisés, une ambiance détestable dans les classes et une administration qui a tendance à régler les problèmes très (trop) rapidement pour éviter... les vagues !

Comment expliquer de telles situations : une exclusion sur le champ de trois jours d'un élève qui a enfermé (pour ne pas dire séquestré) un agent dans les toilettes ? Pourquoi ce même élève est de nouveau exclu une semaine (pour un autre motif) avant les vacances ? Comment certains arrivent-ils à accumuler les avertissements travail, conduite, absence, ou les trois à la fois, chaque trimestre/semestre sans qu'il n'y ait de réponses constructives, aussi bien pour l'élève que pour la communauté scolaire ? Comment garder son calme quand vous refusez de donner, en plein devoir, une réponse à un élève qui demande la solution, et finit par vous lancer « vous ne servez à rien » ? Comment se voir écrit qu'une exclusion de cours doit être exceptionnelle (certes) quand un élève arrive en classe, en touriste, c'est-à-dire sans sac, sans le minimum demandé, crayons, papier/cahier, calculatrice, et subir une présence irrespectueuse de ces élèves. Cela se révèle habituel, normal, classique et finalement accepté par l'administration, à tous ses niveaux... à rebours des règlements intérieurs trop souvent inappliqués !

Pourquoi passer des heures entières de cours à s'occuper : des bavards, des hyperactifs, des accros aux smartphones, des grignoteurs et des « malades de la prostate », en oubliant l'essentiel du cœur de notre métier en Lycée Professionnel, aider les élèves les plus en difficulté ?

Ce qui doit être exceptionnel pour l'enseignant (l'exclusion, la garderie...) doit le rester.

Ce qui doit être exceptionnel pour l'élève (l'absence de matériel, l'irrespect,...) doit le rester AUCUN.

Ce Professeur attend des décideurs, qui font de grands discours, « tu casses tu ré pares, tu salis tu nettoies, tu défies l'autorité on t'apprend à la respecter », de l'aide. C'est un cri d'alarme et une urgence pour traiter le fond du problème !

Malheureusement, même les plus hauts responsables avouent ne pas être « des spécialistes ».

Alors quoi ? On planque tout sous le tapis ?

Les 40^{ème} rugissants apparaîtront alors comme une mer d'huile. CQFD !

Jean-Luc Germaneau, membre du Bureau Académique.



Journées laïcité du SNETAA FO de l'Académie de Poitiers.

Nos collègues se sentent de plus en plus concernés par les problèmes que posent l'application de la laïcité à l'Ecole ces dernières années. La laïcité est un des mandats historiques du SNETAA. C'est pourquoi l'équipe académique du SNETAA de Poitiers a proposé des « journées laïcité » pour ses adhérents. Chaque département a bénéficié d'une des 4 journées que la section académique a organisé au cours des deux dernières années scolaires. Elles étaient proposées en deux parties : en matinée des actualités et les conditions d'exercice du métier à travers une présentation dans un cadre historique et chronologique. L'après midi a été consacré à des études de cas avec analyse des situations et propositions de solutions. Tout au long de la journée les échanges avec les participants ont permis d'aborder des situations vécues par chacun, et il a été rappelé l'importance d'informer rapidement la Secrétaire Académique pour traiter les éventuels problèmes qui surviendraient.

Les adhérents participants nous ont tous fait part de leur satisfaction concernant cette formation.

Yves-Henri Saulnier, membre du Bureau Académique

Après les générations X, Y, Z, Alpha... Le parcours Y !

Les sigles pleuvent et se succèdent comme autant de réformes sans lendemain... La réforme de la Voie Professionnelle n'y déroge pas avec la mise en place cette année du nouveau calendrier des examens de terminale bac pro et l'explosif parcours Y.

Y comme YoYo puisque tout au long du premier trimestre un pas en avant deux pas en arrière : stage, PFMP, pas d'allocation, allocation, pas de suivi, suivi.... Bref comment mettre en place un tel casse-tête ? Au Lycée Professionnel Pierre André Chabanne (Charente), la Direction a choisi de s'atteler à cette problématique pour « être les moins pires possibles » vis-à-vis des élèves .

Il a d'abord fallu trouver le-s référent-s mystère-s... puis au gré des conseils pédagogiques et des réunions plénières, Direction et enseignants ont travaillé à une nouvelle mouture des conventions, et au calendrier pour les départs en PFMP (là encore avec des annonces de dernière minute, comme des examens pour certaines sections les 19 et 20 mai!) avec beaucoup de dépit, d'incompréhension et souvent de colère à l'égard de l'institution. Malgré tout, l'intérêt des élèves dans ce contexte déjà en leur défaveur (euphémisme) a été moteur. Un EDT en bloc de 3 ou 4 heures a été présenté et proposé mettant des enseignants de terminale en binôme lorsque cela est possible, et pas systématiquement sur les 5 semaines, essayant de respecter le cadre horaire Prof et celui des classes restantes.

Enfin le 9 mai dernier, mise en place d'une journée banalisée pour travailler au contenu et l'annonce faite que 50 % des élèves ont choisi de rester au lycée pour travailler leur poursuite d'études....

Ça c'est écrit sur le papier, quelle sera la réalité de terrain ?

Espérons que cette génération sacrifiée par le parcours Y ne nous revienne pas en boomerang !

Christelle Butraud, membre du Bureau Académique

Le parcours Y, une réforme précipitée qui déstabilise les LP.

Dans l'Académie de Poitiers, d'après les informations qui nous sont transmises depuis les établissements, la mise en œuvre du parcours Y révèle toute l'improvisation d'une réforme pensée sans les acteurs de terrain. Les équipes de direction, sommées de mettre en place ce dispositif dans l'urgence, se retrouvent entre zèle et silence forcé, souvent contraintes de bricoler des solutions inapplicables dans les délais impartis.

Cette réforme impose aux enseignants de Lycée Professionnel et de Lycée Polyvalent une annualisation de fait, en totale contradiction avec les ventilations de services signées en début d'année. Elle transforme leurs missions : il ne s'agit plus de transmettre des savoirs, mais **d'occuper les élèves** pendant quelques semaines – six au départ puis à l'arrivée, on est plus proches des trois et demi – selon les jours fériés et les aléas de calendrier. L'objectif n'est pas clair, les moyens ne suivent pas.

Dans le même temps, nos collègues doivent honorer leurs obligations liées aux examens : corrections, surveillances, convocations en tout genre, tout en poursuivant les cours avec les classes de seconde et de première, en bac pro comme en CAP, sans oublier les visites de PFMP. Le tout dans une période déjà rendue complexe par les épreuves du Bac Professionnel nouvelle formule, qui s'achèvent autour du 20 mai... soit **juste avant le début du fameux parcours Y**. Une désorganisation totale en cette fin d'année.

À Poitiers comme ailleurs, ce dispositif suscite tensions et incompréhensions. Il met à rude épreuve des équipes déjà fatiguées et fragilise l'image de l'Enseignement Professionnel sous statut scolaire. Censé revaloriser nos filières, le parcours Y envoie au contraire un message de désinvolture : **expérimenter à tout prix, peu importe les conséquences sur les personnels et les élèves**.

Ce qui inquiète le plus, c'est que **le naufrage est visible dès maintenant**, mais que l'évaluation officielle n'interviendra qu'à l'automne, trop tard, probablement inutile. Tout laisse penser que le dispositif sera reconduit, comme si l'avis du terrain ne comptait plus.

Le **SNETAA Poitiers** dénonce cette situation. Nos élèves méritent des projets construits, pas des bricolages de fin d'année. Et nos collègues, du respect.

Abdellah Driouch, membre du Bureau Académique

Pour adhérer au SNETAA FO en ligne: <https://www.snetaa.org/adhesion-au-snetaa-fo/>

Ou contacter Bénédicte Moulin par : snetaa.s3.poitiers@gmail.com

Ou adhérer **directement** au SNETAA FO par [formulaire papier](#)

PSC la nouvelle donne de la protection sociale pour les fonctionnaires.

La (PSC) protection sociale complémentaire est la transposition pour la fonction publique de l'accord national professionnel signé en 2013 mettant en place la participation de l'employeur à la complémentaire santé et à la prévoyance des salariés du secteur privé. En contrepartie d'une participation minimum de 50% du coût de la complémentaire santé par l'employeur la mutuelle choisie par ce dernier est devenue obligatoire pour les salariés du privé et leur famille (sauf si le conjoint a lui-même une mutuelle obligatoire imposée par son employeur). Si sur le papier l'idée était séduisante en termes de pouvoir d'achat pour les salariés, dans les faits les garanties offertes ne répondent souvent pas aux besoins individuels quand le choix opéré est fait à minima par l'entreprise pour financer le moins possible. Le pouvoir de négociation des garanties est lui aussi réduit car au final la décision de retenir une mutuelle plutôt qu'une autre revient à l'employeur. Ainsi dans nombre d'entreprises privées les couvertures offertes nécessitent pour le salarié de souscrire à des garanties optionnelles pour couvrir ses besoins et ceux de sa famille où, à défaut et c'est malheureusement souvent le cas de se passer de certains soins ou protections de santé pour des raisons de coût.

Pour la fonction publique d'Etat la mise en place de la PSC a été matérialisée par un accord signé entre les organisations syndicales et l'Etat daté du 21 février 2021 et qui a conduit à voir l'année suivante la mise en place d'une participation de l'Etat de 15 euros au coût de la mutuelle, qui pour beaucoup d'entre nous est la MGEN. Il est à noter, au passage que pour FO la signature de cet accord s'est faite à l'encontre des mandats de congrès de la Fédération générale des Fonctionnaires FO qui nous représente auprès des Ministères. Depuis cette mise en place, des négociations ont eu lieu pour voir comment serait mis en place cet accord. En voici le résultat et les principales mesures :

Le cahier des charges, donc le niveau des garanties offertes pour ce qui concerne les agents de notre Ministère correspond à l'offre historique de la MGEN, transformée depuis sous le nom d'offre Référence. Le niveau de prise en charge par l'Etat sera de 50%. Vous verrez donc la somme de 15 euros qui vous est versée aujourd'hui augmenter jusqu'à hauteur de 50% du coût de la partie santé de votre cotisation mutuelle. Attention cependant pour ceux qui sont les plus nombreux d'entre nous et qui cotisent à la MGEN le montant actuel de votre cotisation comprend aussi une partie prévoyance qui est à distinguer de la partie santé (par exemple le maintien de salaire en cas de congé maladie supérieur à trois mois, pris en charge par la MGEN quand vous passez à demi traitement c'est de la prévoyance et pas de la santé). Donc ne divisez pas votre cotisation actuelle en deux en vous disant que cela correspondra à la part versée par l'Etat pour financer votre complémentaire santé. Quelques projections faites par certains syndicats, à prendre avec un peu de recul et de précautions situeraient la cotisation santé moyenne autour de 80 euros pour ce qui a été retenu dans le cahier des charges comme couverture santé (offre référence comme cité plus haut).

Des options supplémentaires pourront être souscrites autour de 7 euros chacune par mois en plus de la cotisation (part salariée). La négociation sur les tarifs de la prévoyance est en voie de finalisation après la signature d'un accord interministériel en date du 20 octobre 2023 que FO n'a pas signé. En dehors des garanties prévues dans cet accord qui modifie le socle actuel des garanties offertes à chaque fonctionnaire, l'Etat participera à hauteur de 7 euros par agent aux garanties prévoyance complémentaire non couvertes par les garanties proposées dans l'accord du 20 octobre 2023 (c'est notamment le cas pour la garantie de maintien de salaire ou d'autres garanties offertes aujourd'hui par la MGEN).

Les retraités pourront opter pour souscrire à la mutuelle obligatoire dans un délai d'un an à partir de leur mise en retraite ou pour ceux qui le sont déjà à partir du moment où elle s'appliquera aux actifs soit avril 2026. Il n'est pas prévu de participation de l'employeur pour ces retraités et le tarif augmentera avec l'âge jusqu'à atteindre au maximum 75% de plus que la cotisation retenue pour le coût de la couverture santé. (Dans l'hypothèse d'un coût moyen de 80 euros le tarif maximum serait donc de 140 euros pour un retraité au bout de quelques années de retraites. Attention cependant, cela ne veut pas dire que le prix ne dépasserait pas les 140 € si le tarif de base de 80 € est révisé ou si la MGEN décide de mettre en place un tarif de solidarité en modulant les cotisations selon le revenu).

La PSC sera donc effective pour les actifs à partir d'avril 2026 avec versement pour le fonctionnaire de la participation de l'Etat. Attention encore, cette aide n'est pas attribuée pour le conjoint ou les enfants, elle ne concerne que le fonctionnaire. Pour les familles, cette aide est donc à relativiser et ne permettra pas de réduire de 50% le montant global du prix de la mutuelle. Pour la partie prévoyance il n'est pas prévu à ce stade de la rendre obligatoire, chacun d'entre nous devra donc évaluer ses besoins en la matière en regardant ce qui est garanti dans l'accord du 20 octobre 2023 et ce qui ne l'est pas ou plus.

En conclusion de cette 1ère information dans notre journal académique, il convient de retenir que la donne va être bouleversée pour les PLP en matière de protection sociale complémentaire et que chacun devra effectuer choix et arbitrage en fonction de sa situation personnelle. Le SNETAA pourra nous aider ou nous indiquer les bons interlocuteurs. Sachons toutefois que les mécanismes de solidarité que nous connaissons jusqu'à présent sont profondément remis en cause et la veille informationnelle en matière de santé et de protection sociale va devenir une nécessité permanente tout au long de la carrière et des transformations familiales qui auront lieu au long de notre vie. Le SNETAA saura être à nos côtés dans ces circonstances pour nous aider à faire les bons choix.

Henri Lalouette, membre du Bureau Académique